



CONSEIL DU 15^{ème} ARRONDISSEMENT
LUNDI 4 FEVRIER 2013

- Transcription des débats -

Sont présents :

Mesdames et Messieurs : Gilles Alayrac, José Baghdad, Claude Barrier, Catherine Bessis, Pascale Bladier-Chassaigne, Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque, Alain Brousseau, Catherine Bruno, Sylvie Ceyrac, Thomas Chalumeau, Guy Coudert, Daniel-Georges Courtois, Gérard d'Aboville, Claude Dargent, Claire de Clermont-Tonnerre, Agnès de Fressenel, Pascale de Zordi Jean-Raymond Delmas, Marie-Caroline Douceré, Louisa Ferhat, Ghislène Fonlladosa, Valérie Giovannucci, Anne Hidalgo, Fatima Lalem, Jean-François Lamour, Franck Lefevre, Jérôme Loriau, Corinne Lucas, Grégoire Lucas, Hélène Macé de Lepinay, Françoise Malassis, Jacqueline Malherbe, Catherine Margueritte, Jean-Baptiste Menguy, Gérard Sarracani, Anne Tachène, Marie Toubiana.

Sont absents et excusés :

Mesdames et Messieurs : Florence Hatey-Marschal-pouvoir à Claude Dargent-, Jean-Manuel Hue -pouvoir à Sylvie Ceyrac-, Hubert Martinez -pouvoir à Agnès de Fressenel-, Géraldine Poirault-Gauvin -pouvoir à Catherine Margueritte.

Sont Absents :

Mesdames et Messieurs, Anne-Charlotte Buffeteau, Pierre Charon, Joëlle Chérioux, Gérard Gayet, Philippe Mouricou, Marie-Hélène Piétranico, Fabrice Rousseau, Isabelle Roy, Véronique Sandoval.

1. Désignation des secrétaires de séance.

Monsieur le Maire : Madame Marie-Caroline Doucere et Monsieur Thomas Chalumeau sont désignés secrétaires de séance en l'absence de nos secrétaires habituels.



2. Adoption du procès verbal du Conseil d'arrondissement du 5 novembre 2012.

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté.



3. DASES/2013/007 - Projet de délibération relatif au volet social de la charte des arrondissements.

Monsieur le Maire : Nous passons à l'examen du projet de délibération qui figure au point 3 de l'ordre du jour : projet de délibération relatif au volet social de la charte des arrondissements.

Monsieur le Maire : je donne la parole à Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy : Merci Monsieur le Maire. Voilà un acte théoriquement très important pour les relations et le fonctionnement parisien, tant d'un point de vue de l'Hôtel de Ville que des Mairies d'arrondissement, et dans l'esprit de faciliter au maximum le quotidien de celles et ceux qui ont besoin de l'intervention publique. Il n'en demeure pas moins que ces chartes sont censées poser un certain nombre de principes : principe de coopération et de travail en commun entre la mairie centrale et les mairies d'arrondissement, et en particulier les mairies d'arrondissement et les services de la Ville de Paris.

J'attire votre attention sur le fait que, malgré ces bonnes intentions, la pratique peut être moins positive que les grandes phrases qui sont dans ces délibérations. Je veux parler évidemment de l'information qui est délivrée aux habitants du 15^{ème} arrondissement, aux habitants des arrondissements, et ce en liaison et en bonne intelligence avec les mairies d'arrondissement. Il ne faudrait pas que les chartes qui nous sont proposées soient juste des papiers théoriques qui ne sont pas respectés. Je voudrais prendre un exemple : le fonctionnement des Conseils de quartier.

Les Conseils de quartier permettent de délivrer une information au plus près des habitants, sur un certain nombre de dispositifs et de décisions qui sont prises par les pouvoirs publics locaux. Pour ce faire, nous avons besoin de l'appui des services de la Ville pour pouvoir apporter tous les détails et répondre aux questions éventuelles qui pourraient être posées.

Depuis 2008, nous avons constaté un certain nombre de dysfonctionnements par rapport à cela, malgré les principes posés dans les textes de ces chartes de coopération entre la Mairie centrale et les Mairies d'arrondissement. Cela a été le cas à deux reprises lors des Conseils de quartier Georges Brassens, en février 2009 et en février 2012 ; alors même que des sujets éminemment importants pour le quartier et les habitants devaient être abordés.

Les Conseils de quartier peuvent et doivent aborder des questions qui touchent au social, qui touchent à l'aide apportée aux habitants et, Monsieur le Maire, je souhaite que ces textes ne restent pas lettre morte, plume théorique sur la coopération des services, lorsque des sujets d'ordre social sont abordés dans le cadre des Conseils de quartier.

J'insiste vraiment, parce que nous avons regretté avec ma Collègue Louisa Ferhat et tous les adjoints de quartier, que les services ne donnent pas suite - pour un tas de raisons que nous n'aborderons pas ce soir - et ne soient pas présents pour expliquer des projets et des décisions, en particulier lorsqu'elles peuvent avoir un impact social sur le quotidien des habitants du 15^{ème}.

Monsieur le Maire : Merci. D'autres interventions ? Madame de Clermont-Tonnerre.

Claire de Clermont-Tonnerre : Dans le prolongement de l'intervention de mon collègue Jean-Baptiste Menguy, je me demande s'il ne serait pas opportun d'annexer un volet supplémentaire à la charte des arrondissements, portant spécifiquement sur les relations de la Direction de l'urbanisme avec les mairies d'arrondissement.

Je regrette ainsi que la Direction de l'Urbanisme ignore l'existence de la Mairie du 15^{ème} arrondissement. Non seulement il est difficile d'obtenir dans des délais normaux des informations, mais en plus, ses directrices successives ne semblent pas savoir où se situe le 31 rue Péclet. La plupart du temps nous prenons connaissance des projets d'aménagement pilotés par la Ville de Paris via la presse ou à travers les délibérations, sans la moindre information en amont.

Un exemple récent : c'est par la presse, puis par les riverains et en consultant les marchés lancés par la Ville, que nous découvrons les intentions de la Mairie centrale sur l'évolution des 3 000 m² de l'emprise occupée par le réservoir de Grenelle. Nous venons ainsi d'apprendre, par hasard, que la Direction de l'Urbanisme venait de lancer, en janvier, un appel d'offres d'expertise sur les structures du réservoir en vue de la réalisation d'un programme de logements et d'équipements.

Je souhaite que le changement de tête de la Direction de l'urbanisme permette d'envisager une évolution de ces pratiques, dans la mesure où nous aurons un nouveau directeur ou une nouvelle directrice, puisque je vous informe, mes chers collègues, que l'actuelle directrice quitte la Ville après avoir été nommée en Conseil des Ministres, Préfète de la Région Poitou-Charente.

Monsieur le Maire : D'autres interventions ? Je vais passer la parole à Madame Ceyrac.

Sylvie Ceyrac : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, la charte des arrondissements a été votée en novembre 2010 à l'exception du volet social de celle-ci qui ne devait être présenté qu'une fois la réforme de la territorialisation de l'action sociale achevée. Cette réforme a donné naissance à la création d'un conseiller social territorial sur neuf territoires parisiens, dont certains regroupent plusieurs arrondissements.

Aujourd'hui, au bout de deux ans, seuls quatre sont nommés et installés pour les 5^e, 13^e, 19^e, 8^e, 17^e arrondissements et enfin 7^e, 15^e et 16^e arrondissements depuis novembre 2012. Ceux des 9^e, 10^e, 20^e et 18^e arrondissements seront installés en 2013. Quant aux 6^e, 14^e, 11^e et 12^e arrondissements, ils devront attendre jusqu'en 2014.

Ces conseillers sociaux territoriaux seront donc les interlocuteurs des Maires d'arrondissement, pour établir des diagnostics sociaux par territoire, pour mieux articuler les services défendus par la DASES, le CASVP, le CLIC Paris Emeraude, mais aussi les services sociaux scolaires, l'ASE, etc...

Le 15^{ème} arrondissement n'a pas attendu cette charte pour agir en ce sens ; nous pratiquons déjà depuis un moment la concertation, la coordination avec les différents services sociaux de notre arrondissement. Par exemple, le Maire reçoit régulièrement les responsables des services déconcentrés et les responsables des services sociaux par exemple, sans attendre le volet social de la charte des arrondissements qui nous incite à le faire.

Ce volet de la charte, il va dans le bon sens, mais il est vraiment insuffisant. Personnellement, je souhaiterais savoir ce qu'il en est de l'installation dans le 15^{ème} d'un service de l'aide sociale à l'enfance comme promis depuis deux ans. Qu'en est-il de la réforme des PPE en CLIC Paris Emeraude ? Si la réforme est sans doute une bonne chose, qu'en est-il des moyens financiers mis à sa disposition qui sont notoirement insuffisants. A peine réévalués, ils ne permettent pas de faire face, dans de bonnes conditions, au nouveau territoire du CLIC, qui s'est vu adjoindre deux arrondissements supplémentaires, les 16^{ème} et 17^{ème}. Malgré la compétence et l'engagement de son personnel, les services ont beaucoup de mal à faire face à ces agrandissements.

Vous voulez décentraliser ? Oui, mais vous avez supprimé le rôle des administrateurs du CAS qui était un lien essentiel entre les citoyens. Nous pouvons aussi regretter que les admissions en résidence de la Ville soient aussi centralisées et ne se fassent sans aucune concertation avec les élus de l'arrondissement concerné. Avec ma collègue Marie-Caroline Doucere, nous avons également constaté que le handicap est centralisé à l'AMDPH. Nous souhaiterions avoir un correspondant par arrondissement, ce qui serait très utile.

Nous espérons que la charte des arrondissements organiserait de meilleures relations entre les services municipaux et les mairies d'arrondissement, pour le service des parisiens. Mais, comme mes collègues Jean-Baptiste Menguy et Claire de Clermont-Tonnerre nous l'ont indiqué, chacun dans leur domaine respectif, ce n'est pas le cas.

Nous ne pouvons vraiment pas constater d'amélioration notable depuis deux ans que la charte des arrondissements a été votée. C'est un tout petit pas de la Mairie de Paris, mais ce n'est pas un bond de géant pour le 15^{ème}. Nous avons vu que la charte déjà votée n'a pas donné d'amélioration et c'est pourquoi, mes chers collègues, je vous appelle à vous abstenir.

Monsieur le Maire : C'est une abstention. Cette charte a des points intéressants, il ne faut pas le nier. Nous avons d'excellents contacts avec les différents responsables locaux, tout se passe très bien.

La charte sociale des arrondissements est une évolution positive, mais qui n'a pas tiré toutes les conséquences du mouvement décentralisateur qu'elle voulait engager. D'abord, elle ne va pas assez loin. Elle s'arrête en chemin. Elle va dans le sens d'une déconcentration, mais pas d'une décentralisation qui serait souhaitable. Et comme cela a été rappelé par nos collègues, nos préventions de 2012 se sont révélées pertinentes hélas sur bien des points.

Quelques exemples, c'est mon expérience de Maire que je voudrais vous faire partager : au chapitre I, la charte des arrondissements consacre le rôle de pilotage territorial des Maires d'arrondissement, ce qui est une très bonne attention. Les nominations des chefs de services déconcentrés et des responsables d'équipements dans l'arrondissement donnent lieu, effectivement, à consultation du maire. Mais, les référents territoriaux des directions, ne disposant pas de services déconcentrés, sont dans les faits difficilement joignables et peu disponibles.

Depuis un an et demi, on nous parle depuis un an et demi d'une réforme de la Circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance, or elle n'est toujours pas en place, nous l'attendons toujours et nous avons commencé à mettre en place un certain nombre de « process » sauf que, l'organisation de la nouvelle administration territoriale de la circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance qui était une bonne idée que nous soutenions, n'est toujours pas en oeuvre.

Pour ce qui est des chefs des services déconcentrés, la charte appelle à les réunir. Depuis que je suis maire, je le fais bien sûr, mais ce qu'il aurait fallu, c'est que les décisions arrêtées lors de ces réunions soient conclusives, s'agissant de questions purement locales. Nous ne voulons pas gérer la mairie centrale, mais là nous sommes dans des réunions, nous prenons des décisions qui ne sont finalement que des avis ou des propositions, c'est assez peu productif ou opérationnel.

Nous pouvons regretter également que nos Directeurs généraux des services n'aient toujours aucune autorité sur les responsables des services de certaines directions qui seront déconcentrées, comme la DFPE, la DAC, la DJS ou les autres d'ailleurs que ce soit la Direction de la voirie ou de la propreté. Le DGS n'a aucune autorité sur les responsables de la direction de la voirie ou de la propreté, même pas celle d'assurer la coordination que j'essaye de mettre en place quand je reçois les directeurs des services. D'ailleurs, encore faut-il avoir un DGS. Je parle sous le contrôle des deux DGAS qui sont à cette tribune et dont la charge de travail a considérablement augmenté sans que leur statut s'en soit amélioré, puisque cela fait maintenant plus d'un an que nous n'avons pas de DGS à la Mairie du 15^{ème} et que nous n'arrivons pas à nous mettre d'accord avec la mairie de Paris, ce qui est dommage parce que la dernière proposition qui avait été faite par la DUCT avait recueilli mon agrément. Malheureusement la personne en question a ensuite été rejetée alors qu'elle avait été proposée par la DUCT. De ce fait, nous n'avons toujours pas de DGS, ce qui est quand même un problème pour la mairie la plus peuplée de Paris. J'en ai parlé au Maire de Paris,

qui a l'air de s'y intéresser. En tout cas, il faut que l'on puisse sortir de cette situation qui est difficilement gérable.

D'ailleurs, les cas d'incompatibilité entre la stratégie globale mise en œuvre par l'administration parisienne et l'échelon local sont assez fréquents. C'est normal, l'arbitrage du Maire de Paris auquel se réfère l'alinéa 5 du chapitre en question est inexistant, bien qu'il soit sollicité à de multiples reprises. Nous nous référons souvent à l'arbitrage du Maire de Paris, bien qu'il réponde d'ailleurs assez peu aux lettres que je lui envoie et ne reçoit jamais les maires d'arrondissement.

S'agissant des formations proposées par l'article 7 aux maires d'arrondissement et cadres territoriaux, en deux ans, depuis le vote de la charte aucune n'a été proposée à la mairie du 15^{ème}.

S'agissant des réunions publiques, les directions ont parfois du mal à faire venir des représentants. Dans la charte, on évoque des dialogues approfondis même sur les dossiers non localisés. C'est évidemment intéressant, parce que dans chaque arrondissement il y a des organismes, des structures qui dépassent le cadre de l'arrondissement, mais c'est souvent un vœu pieux. Dans le domaine du logement social, de la politique urbanistique, Claire de Clermont-Tonnerre l'a indiqué, il y a rarement d'informations préalables de la part de la mairie centrale. Nous prenons souvent connaissance des dossiers au moment où ils sont inscrits à l'ordre du jour des conseils d'arrondissement, et là le dialogue n'est plus possible. Les exemples sont légion.

Je pense que la mise en œuvre d'une autorité fonctionnelle, voire hiérarchique, des maires d'arrondissement sur les personnels déconcentrés, l'attribution d'un certain pouvoir budgétaire avec l'attribution d'une enveloppe globale destinée aux crédits d'investissement localisés réalisés constituerait la base d'une réforme minimale si l'on veut sortir des faux semblants.

Le domaine de la propreté, c'est vraiment l'exemple de ce que le Maire de Paris veut faire passer pour de la décentralisation, mais qui n'en n'est pas. Le copilotage cherche simplement, même si je ne dis pas que c'est l'intention de la mairie de Paris, à faire porter le chapeau aux arrondissements de ce qui ne fonctionne pas, et pour les maires à assumer les récriminations des parisiens qui se plaignent de la malpropreté des rues, sans être responsable réellement des actions menées et des moyens déployés par la mairie centrale seule.

En matière de co-instruction des dossiers pour l'investissement d'intérêt local, de subventions aux associations, là aussi nous sommes déçus parce que quelques semaines seulement après l'adoption de la charte, la mairie de Paris a renoncé à la procédure d'attribution des subventions aux associations d'intérêt local. C'était pourtant la pierre angulaire de nouveaux protocoles budgétaires censés symboliser la déconcentration prônée par la mairie centrale.

Ce fut la même déception pour les investissements d'intérêt local, réforme mise en œuvre à partir du budget 2011, mais remise en cause au budget primitif 2013, puisqu'il y a eu des problèmes dans les enveloppes qui étaient proposées, et l'essentiel des budgets d'investissement continuent d'être octroyés par le Maire de Paris seule.

Les investissements localisés voient leurs montants déterminés sur des critères pas vraiment objectifs, alors qu'ils devaient être de la responsabilité locale des maires d'arrondissement, ce qui était le cas dans cette réforme budgétaire que nous avons approuvée et qui met en place une enveloppe d'espace public et une enveloppe équipements de proximité. Mais malheureusement, au cœur de l'été 2012, tous les maires d'arrondissement ont reçu un courrier de la mairie de Paris indiquant que les règles administratives fixant les modalités d'élaboration de l'investissement d'intérêt local étaient modifiées, dénaturant l'esprit dans lequel elles avaient été élaborées, puisque l'enveloppe « équipements de proximité » est soutenue, mais l'enveloppe « espace public » de 2 millions d'euros pour le 15^{ème} a disparu, au motif que les travaux de voirie ne devaient pas intervenir en 2013 pour ne pas gêner les parisiens - je veux dire les électeurs -, en année pré-électorale. Donc, les dépenses de voirie, de proximité et d'espaces verts figurent simplement sur les listes faisant état des priorités des maires d'arrondissement, mais ne sont plus décidées de façon concertée, ce qui permet d'ailleurs à la Mairie de Paris d'économiser 500 000 euros sur le budget du 15^{ème}.

Donc nous avons une réforme minimaliste, ce qui nous inquiète pour la charte sociale que nous aurions bien voulu voter. Mais dans l'attente de confirmations supplémentaires, qui je pense seront données au Conseil de Paris quant à son application, nous ne pouvons malheureusement que nous interroger sur la pratique qui sera celle de la charte sociale, comme nous avons été déçus par la charte des arrondissements.

Mes chers amis, je vais mettre cette délibération à votre suffrage, qui est pour ? qui est contre ? Abstention



4. Communication sur le projet de délibération relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Nicole de Hauteclocque, galerie du Conseil de Paris de l'Hôtel de Ville (4e).

Monsieur le Maire : Nous passons au point 4 qui est une communication sur le projet de délibération relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Nicole de Hauteclocque, galerie du Conseil de Paris de l'Hôtel de Ville (4e).

Etant donné le rôle essentiel joué par Nicole de Hauteclocque dans la vie politique du 15e dans les années passées, j'ai estimé utile d'inscrire cette communication puisque ce projet de délibération n'est pas soumis à notre conseil puisqu'il s'agit d'une plaque qui sera apposée à l'Hôtel de ville mais pour vous en faire communication dès ce conseil d'arrondissement.

Je vais donc vous en dire quelques mots. Je voudrais commencer par une citation de Nicole de Hauteclocque : "Je vous adore, j'aime Brigitte de tout mon cœur mais la France occupe encore la première place dans mon cœur", tel est le testament que laissa Nicole de Hauteclocque lors de la vague de démantèlement en 1943 du réseau de résistants auquel elle appartenait faisant primer ainsi, sur son amour de mère, son amour de la France. Un amour si puissant qu'il lui fit rejoindre dès novembre 1940 l'armée de l'ombre du réseau Castille du colonel Rémy en tant qu'opératrice radio, transmettant, vous l'imaginez au prix de sa vie les messages de Londres. Elle n'avait que 27 ans, elle élevait seule sa fille à Paris, son époux Pierre de Hauteclocque combattait aux cotés du Général de Gaulle, de même que son frère Marc de St Denis, mais ni les arrestations, ni les perquisitions allemandes, ni la capsule de cyanure dont elle ne se séparait jamais, ne lui firent renier son engagement qui la conduisit jusqu'au combat de la libération de Paris auquel elle participa. Promue Capitaine en 1945 pour états de services, en temps de guerre, elle reçut la Croix de guerre, la Légion d'honneur à titre militaire, la rosette de la résistance, la médaille de la France libre, dirigea à la libération le service social des français libres.

L'ouverture en 1944 du droit de vote et d'éligibilité aux femmes par le Général de Gaulle, conduisit Nicole de Hauteclocque, à la demande du Général de Gaulle, à mener une carrière politique qui a donné une dimension publique à son dévouement jusqu'alors secret dans la résistance au service de la France. Elue dans le 15e en 1947, Conseiller de Paris, fonction qu'elle occupa jusqu'en 1989, elle fait partie de la première génération de femmes en politique et fut en 1973

en tant que Présidente du Conseil de Paris la première et unique femme à avoir dirigé la municipalité parisienne.

Adjointe au Maire de Paris chargée de la Police, auprès de Jacques Chirac, Député de la 18^e circonscription Necker-Grenelle du 15^e arrondissement, de 1961 jusqu'à 1986, puis sénatrice de Paris de 1986 jusqu'à sa disparition le 18 janvier 1993, Nicole de Hauteclocque se dévoua à ses concitoyens tout au long de sa carrière politique. Je n'oublie pas personnellement que je lui dois mon élection comme benjamin du Conseil de Paris, alors qu'elle conduisait la liste du 15^{ème} lors du premier grand chelem de Jacques Chirac, et qu'elle a voulu que je lui succède aussi dans ses fonctions d'adjoint au Maire de Paris chargé de la sécurité six ans plus tard.

Aujourd'hui encore, je lui suis évidemment très reconnaissant de sa confiance. J'ai beaucoup appris auprès de cette femme, de cette grande dame qui suscitait naturellement le respect et qui était d'une grande autorité, d'une grande dignité dont elle ne s'est évidemment jamais départie même dans les épreuves les plus dures, les plus cruelles qu'elle a eu à traverser, elle a toujours vécu comme une vraie gaulliste de guerre. Il est légitime que la Ville de Paris lui rende aujourd'hui un nouvel hommage, alors qu'une médaille à son effigie a déjà été apposée, certains d'entre vous s'en souviennent peut-être par Jacques Chirac et Edouard Balladur dans l'escalier d'honneur de notre Mairie.

En apposant une nouvelle plaque commémorative dans la Galerie du conseil de Paris à l'occasion du 100^{ème} anniversaire de sa naissance, le 13 mars 1913, pour celle qui a contribué non seulement à défendre la France mais aussi à incarner un véritable modèle de dévouement en tant qu'élue. Je vous informe que nous honorerons aussi sa mémoire dans le 15^{ème} le 8 mars, journée de la femme, en évoquant les femmes de la résistance.

Monsieur Le Maire donne la parole à Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque.

Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque : Merci beaucoup Monsieur le Maire. C'est avec beaucoup d'émotion que je vous remercie d'avoir voulu ce soir, alors que ce n'était pas normalement prévu par les textes officiels, évoquer l'hommage qui sera rendu par le Maire de Paris le 8 mars prochain à l'Hôtel de Ville à l'occasion du centenaire de la naissance de Nicole de Hauteclocque en tant que première et seule femme à avoir dirigé la municipalité parisienne, c'est à dire le Conseil de Paris en tant que Présidente à l'époque. Je salue également l'esprit républicain du Maire de Paris d'avoir voulu dans les termes chaleureux dans sa réponse accepter la sollicitation que je lui avais exprimée il y a deux ans.

Merci d'avoir voulu le faire dans ce 15ème, vous nous avez rappelé, je confirme combien elle était attachée à cet arrondissement, élue pendant 42 ans dans le même arrondissement sous le même képi, c'était sa fierté, et aujourd'hui encore on entend évoquer parfois, pour avoir le privilège d'être son petit fils adoptif, par les gens qui viennent nous voir, Nicole de Hauteclocque à travers leurs parents à qui elle avait rendu service.

Nicole c'était la femme politique qui a contribué au combat difficile pour la conquête par les femmes de leur juste place en politique, aujourd'hui combat bien avancé, il reste toutefois certainement quelques distances à franchir encore mais en tout cas les choses ont évolué positivement dans un pays qui a accordé bien tard le droit de vote aux femmes par rapport à bien d'autres pays, mais enfin le passé est mort. Nicole c'est la résistante aussi, ce n'est pas une grande résistante Nicole, et je suis très attaché à cette notion, Nicole c'est un peu l'emblème de ces femmes de l'ombre, ces petites mains, ces soutières, qui discrètement, parfois sans jamais avoir obtenu la reconnaissance, ont couru tous les risques pour que la résistance vive dès le début, dans les temps les plus durs, lors des rafles, au prix de leur vie, à qui on n'a pas assez rendu hommage. Ces femmes, sans qui, rien n'aurait pu être de cette résistance, de cette belle aventure qui a permis à la France de sauver son honneur.

Nicole, c'est la mère aussi, la mère frappée tragiquement par la disparition de sa fille unique un jour de Noël alors qu'elle était présidente du conseil et qui a montré combien la vie politique pouvait être terriblement dure parfois. Rentrant à Paris quelques jours à peine après, pour recevoir la Reine Beatrix et le Prince Philippe des Pays Bas, officiellement à l'Hôtel de Ville sans rien laisser paraître du deuil qui la frappait. Mais c'est ainsi, "the show must go on". Pardonnez-moi le français.

Et puis Nicole, c'est la grand-mère qui m'a élevé, qui m'a adopté et c'est pourquoi je porte son nom, et qui m'a aussi légué ses valeurs que j'essaye modestement de défendre chaque jour. Vous avez eu effectivement la qualité d'évoquer cette lettre terrible écrite en 1943 pendant que tous ces mouvements de résistance appartenant à l'échiquier politique étaient frappés par la montée en puissance de la gestapo, et dans une autre de ces lettres, il y avait une lettre pour ses parents et une pour sa fille, et dans la lettre pour sa fille elle disait "si tu hésites un jour sur le chemin dans la vie, et bien choisis le chemin le plus difficile ». Merci beaucoup Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire donne la parole à Fatima Lalem.

Fatima Lalem : J'ai choisi de faire très court. Je voulais simplement vous dire que je suis également très fière de la décision du Maire de Paris, et que je souhaitais me joindre à vous et à mes collègues de cette assemblée, collègues de gauche également, pour vous dire que nous sommes effectivement très fiers et que nous tenons à saluer le courage, l'engagement politique, l'engagement à la résistance de cette femme remarquable, mais aussi je n'oublie pas son engagement pour l'égalité, et notamment l'égalité professionnelle puisqu'elle fut je crois parmi les premières à demander l'égalité des rémunérations entre les femmes et les hommes, égalité que nous sommes toujours à réclamer.

Je voudrais d'ailleurs dire effectivement qu'à l'occasion du 8 mars, un mouvement très fort sera porté par les élus parisiens et par le Maire de Paris pour rétablir de la justice et redonner une vraie reconnaissance historique, politique et sociale au combat des femmes et aux engagements des femmes en donnant des noms de rues, des noms d'équipements et d'ailleurs le Maire de Paris a l'intention d'amplifier ce mouvement puisque pas moins de quinze inaugurations seront faites le 8 mars au nom de femmes et que lors de la cession de dénominations qui aura lieu le 12 mars il y aura, dans ce qui sera retenu, une parité totale, autant de noms d'hommes que de femmes.

Vous savez Monsieur le Maire, chers collègues, qu'en la matière, malgré les difficultés, malgré les obstacles, il y a une réelle volonté du Maire de Paris et de l'équipe municipale parisienne pour rétablir cette justice. Mais en tout cas, personnellement, je ne vais pas rajouter au développement que vous avez fait sur le parcours remarquable et exceptionnel de cette femme sur ce qu'elle a fait pour la France, mais je tenais à avoir une expression pour vous dire que j'étais fière et que je serais présente lorsque nous poserons cette plaque en sa mémoire.

Monsieur le Maire : Merci Madame. Merci pour cet hommage unanime à Nicole de Hauteclocque.



5. Communication sur la 2013 DVD 21 G - Modification de la délibération 2012 DVD 906 relative au marché d'exploitation d'une ligne de bus de quartier dans le 15^{ème} arrondissement.

Monsieur le Maire : Nous passons à ce projet inscrit à l'ordre du jour.

Puisque nous sommes tous très attachés les uns et les autres à la mise en service d'une ligne de minibus de quartier dans le 15^e arrondissement, j'ai estimé utile que vous en soyez informés puisque cette délibération DVD 21 G modifie la délibération DVD 90G relative au marché d'exploitation d'une ligne de bus de quartier dans le 15^{ème} arrondissement. Je pense que vous en avez pris connaissance. Y a-t-il des interventions ?

Jean-François Lamour : Merci de me donner la parole Monsieur le Maire. Ce minibus, les habitants du 15^e l'attendent avec beaucoup d'impatience. Je dirais même que c'est un euphémisme. C'est un projet qui, on le sait, a germé dans l'esprit de beaucoup d'habitants d'un certain nombre de quartiers, en particulier ceux du Sud du 15^e depuis maintenant quasiment une dizaine d'années.

Nous en avons fait d'ailleurs un des projets phares de notre mandature et il faut le reconnaître, tout cela était plutôt bien parti en terme à la fois de conception, d'arbitrage, quant au tracé et quant au principe même de l'installation de ce minibus électrique dans le 15^e.

Je regrette simplement, et peut être ce nouvel épisode en est une nouvelle démonstration qu'à partir d'une idée qui faisait consensus, (chacun d'ailleurs essaye de s'en arroger la paternité), tout cela a pris beaucoup de retard.

Je crois même que dans un premier temps, ce minibus devait être opérationnel dans quelques semaines, on avait parlé du premier trimestre 2013.

Il semble que ce projet a pris beaucoup de retard, en particulier, à cause d'atermoiements de l'actuelle majorité municipale, qui y était favorable dans des délais assez brefs, ici en conseil d'arrondissement et l'était beaucoup moins en Conseil de Paris. Ainsi le minibus électrique, qui est situé à cheval entre le 17^e et le 18^e est déjà opérationnel et que l'on aurait pu penser que très vite derrière arriverait celui du 15^e. Imaginons qu'il y ait eu une sorte de hiérarchie, acceptons le comme cela, que celui du 15^e puisse voir le jour très rapidement derrière. Il n'en n'est rien, puisque j'ai le sentiment qu'il faudra attendre encore plusieurs mois, suite à la fois à la priorité donnée à celui du 17^e-18^e et semble-t-il à un certain nombre d'erreurs de pilotage de ce dossier dont encore une fois cette communication fait état.

Or, il y a un vrai besoin, on le sait, le tracé d'ailleurs a été largement discuté, il fait un large consensus. Je rappelle que l'essentiel d'ailleurs de ce tracé tient dans la remontée de la rue Olivier de Serres, dont on sait qu'elle est extrêmement difficile à remonter pour des personnes à mobilité réduite ou qui portent des charges lourdes. Puisqu'il irrigue des points remarquables de

l'arrondissement, il nous semblait vraiment vital que ce dispositif puisse compléter extrêmement rapidement le dispositif de transports en commun et que ce soit fait, car il y avait une très forte demande. Nous souhaitons vraiment, je vous le dit monsieur le Maire, au-delà de cette erreur de procédure en tout cas par cette procédure modifiée, que cela ne prenne pas davantage de retard, puisqu'on nous l'annonce maintenant peut-être fin 2013. Mais qui peut on croire aujourd'hui.

Ce que je regrette, c'est que nous avons au sein de ce conseil d'arrondissement la première adjointe, Madame Hidalgo. Or elle est une nouvelle fois absente ce soir et ce n'est pas la première fois malheureusement depuis le mois de septembre. On me dit d'ailleurs qu'elle est au conseil d'arrondissement du 19^e mais que fait-elle dans le 19^e alors qu'elle pourrait être utile au 15^e arrondissement pour nous aider justement à porter ce genre de projet, très utile aux habitants du 15^e. C'est excessivement regrettable, espérons qu'au travers de cette communication, et de cette erreur de procédure, qu'à nouveau le minibus très demandé par les habitants du 15^e, ne prendra pas de retard.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent

Claude Dargent : Je voudrais modestement rassurer Monsieur Lamour sur ce sujet, qui nous inflige le même discours et qui nous l'infligera jusqu'à l'inauguration du minibus en question, en disant « mais pourquoi n'est-il toujours pas fait ? ». Eh oui, il n'est pas fait Monsieur Lamour parce que, quand d'autres étaient à la tête de la Mairie de Paris, ils n'y avaient pas pensé.

Il se trouve qu'y compris Monsieur Chirac, dont vous étiez un conseiller me semble t-il, vous aviez oublié de lui suggérer. Eh bien si Monsieur Lamour n'y a pas pensé à l'époque, nous, nous sommes en train de le faire. Et juste pour rassurer notre conseil, mais je crois que vu la façon dont Monsieur Lamour est intervenu, il est d'ores et déjà rassuré parce que sinon que n'aurait-on pas entendu.

Evidemment cette rectification juridique n'aura aucun effet sur les délais de livraison de ce minibus, que nous attendons toujours et nous vous le répétons, pour cette année et ça ne changera rien. Donc, une fois de plus, c'était une intervention de Monsieur Lamour pour rien. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Au contraire, je pense que c'est une intervention très utile. Tout d'abord, il est vrai que quatre lignes de bus de quartier ont été mises en place dans Paris et que nous passons après. Cela a peut-être un vague rapport

avec le fait que l'Adjoint au Maire chargé des transports, jusqu'à une certaine date récente, était élu du 17^{ème} et que c'est pour cela que le 17^{ème} est passé avant nous. Nous aurions aimé que la Première Adjointe, comme le rappelait Monsieur Lamour, se soit battue un peu plus fort pour que le 15^{ème} arrondissement, où elle est élue pour le moment, puisse bénéficier de ce minibus de quartier dans des conditions plus rapides.

Louisa Ferhat : Effectivement je soutiens tout à fait ce que vient de dire Monsieur le Député Jean-François Lamour, d'autant que les habitants ne cessent de demander la date à laquelle ce minibus sera mis en circulation.

Alors je me souviens Monsieur Claude Dargent que vous aviez dit, Monsieur le Conseiller de Paris, que vous aussi vous en aviez besoin puisque vous habitez le quartier : alors je tiens à vous rappeler que vous n'habitez pas Porte Brançon, ni avenue Bartholomée, ni boulevard Lefebvre, ni rue Olivier de Serres. Je voudrais rappeler, quand vous indiquez qu'effectivement cela aurait pu se faire à Pâques, que Monsieur Delanoë a été élu depuis 11 ans, donc je vous renvoie la balle. Merci.

Monsieur le Maire : Merci de le rappeler. Il y a d'autres interventions ?
Monsieur Delmas.

Jean-Raymond Delmas : Je voulais rappeler à Monsieur Dargent qu'il était membre du Conseil de quartier Georges Brassens à l'époque où cela a été décidé en 2003, puisque c'est au moment de l'installation du tramway que le minibus a été décidé pour remplacer la station de la Porte de la Plaine. Monsieur Dargent vous vous souvenez, j'étais président du conseil de quartier dont vous étiez membre et nous étions tous d'accord et c'est Madame Geoffroy, Directrice de la DVD, qui devait même le financer à un moment.

Monsieur le Maire : C'est vrai, je me souviens pour avoir été présent dans ces réunions de quartier qu'un projet avait été proposé, d'ailleurs dessiné même par les conseillers de quartier à l'origine, c'est donc bien une initiative du conseil de quartier, même si le projet a évolué, mais le concept était né à ce moment là.

Madame Margueritte.

Catherine Margueritte : Merci Monsieur le Maire, chers collègues, effectivement Monsieur Dargent, c'est juste ce que dit Jean-Raymond Delmas, c'est totalement juste puisque j'étais conseillère de quartier au titre d'une de mes associations à ce moment-là et nous avons été sollicités par Monsieur Delmas pour justement faire part des plans éventuels, et j'ai à votre disposition

si cela vous intéresse, des copies d'un projet de circulation de ce minibus. Donc vraiment les preuves sont là si vous le voulez je vous apporte ces plans. Merci.

Monsieur le Maire : Merci.

Monsieur Dargent pour une précision.

Claude Dargent : Pour une précision, ce que Monsieur Delmas dit est erroné quand il nous indique que ce minibus a été décidé en 2003. Il y avait bien des idées, des plans de minibus qui circulaient en 2003 dans le conseil de quartier mais la décision, elle, date de 2008, c'est un des engagements d'Anne Hidalgo et c'est à la suite de l'entrée en fonction du nouveau conseil de Paris que cette mesure a été décidée, donc elle a été décidée en 2008 et certainement pas en 2003, même si l'idée effectivement en revient au Conseil de quartier auquel je participait à l'époque en tant que représentant titulaire de ce groupe.

Monsieur le Maire : D'ailleurs on peut regretter qu'à partir du moment où le conseil de quartier en a pris l'initiative en 2003 les choses n'aient pas été plus rapides.

Monsieur Lefèvre pour répondre aux orateurs.

Franck Lefevre : Pour répondre d'abord à Monsieur Dargent, Monsieur Dargent, cessez sur ce ton péremptoire qui vous caractérise de vous octroyer le droit de juger si une intervention d'un des membres de ce conseil est bonne ou mauvaise. Je trouve cela déjà déplacé et quand nous sommes là sur une délibération où c'est le contrôle de légalité de la Préfecture qui remet en cause une délibération, permettez-nous d'émettre quelques doutes quant à vos capacités à gérer ce type de dossier. C'est simplement ce que je voulais rajouter en espérant encore une fois que cette remarque du contrôle de légalité ne va pas influencer le calendrier dans le mauvais sens.

Monsieur le Maire : Merci. En tout cas nous prenons note, en fonction de ce qu'a rappelé le Président de la 3^{ème} commission chargé des transports, Monsieur Dargent, dans cet hémicycle que la mise en œuvre de ce minibus de quartier ne prendra pas de retard. Nous serons très attentifs évidemment.



6. Délibération fixant l'ordre du jour du prochain Conseil d'arrondissement en présence des associations du CICA.

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant passer au projet de délibération qui concerne l'adoption de l'ordre du jour du prochain conseil d'arrondissement en présence des associations du CICA, qui se réunira le jeudi 28 mars en salle des Fêtes

Avant de passer la parole à Monsieur Sarracani, l'Adjoint au Maire rapporteur, je voudrais évoquer la mémoire de Jean-Marin Rondeaux dont beaucoup se souviennent ici et qui nous a quittés le 17 janvier dernier dans sa 83^{ème} année. Beaucoup se souviennent également qu'il a été président du CICA, qu'il a consacré sa vie au bien public et au 15^{ème}. Cet homme d'action a toujours eu un sens aigu de l'engagement. Président de l'association AP15 (Association Aménagement et Population du 15^{ème}) pendant près de 20 ans, il a su s'imposer comme un interlocuteur légitime des pouvoirs publics, puisqu'il était devenu un porte parole pour nombre de ses concitoyens.

Affable, même s'il avait son caractère, il cherchait à trouver le consensus, à concilier les intérêts au delà de la pertinence de ses actions et de ses qualités d'entraîneur, c'est son entière disponibilité au service de son association et des parisiens que retiennent tous ceux qui ont eu l'opportunité de travailler avec lui. Et sur ce papier vert connu de tous, la lettre d'AP15, que nous recevions chaque mois et que les élus consultaient vraiment très attentivement. Je me souviens que j'ai beaucoup appris en lisant ce document, parce que Jean-Marin Rondeaux savait identifier les enjeux, faire remonter les faits les plus parlants, les besoins des administrés.

Parmi ses sujets de prédilection figuraient l'urbanisme, les grands travaux, les questions environnementales et associatives. Je crois que son dernier dossier a été celui de la coulée verte et je pense qu'il serait très heureux aujourd'hui, de savoir qu'enfin celle-ci se met en place sur la ligne de petite ceinture ferroviaire. En tout cas c'est à l'ensemble de ce parcours privilégiant l'action de terrain, qu'en notre nom à tous je souhaite ce soir lui rendre hommage.

Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Oui, vous m'avez appris à l'entrée du conseil, Monsieur le Maire, que vous souhaitiez rendre hommage à l'action de Jean-Marin Rondeaux. Je m'y associe volontiers avec le groupe que je préside. Jean-Marin Rondeaux avait une vraie expertise sur les questions d'urbanisme où il était tout à fait compétent, il a mis ses compétences au service de l'arrondissement. L'autre élément de son action, était son investissement dans la vie associative, et nous savons combien il a joué un rôle central dans le 15^{ème} autour des questions qui l'intéressaient, c'est

donc bien volontiers qu'avec l'ensemble des élus de mon groupe je m'associe à cet hommage, à son action et à sa mémoire. Merci.

Monsieur le Maire : Merci.

Maintenant la parole est à Monsieur Sarracani pour présenter l'ordre du jour du prochain CICA du 28 mars.

Gérard Sarracani : Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Je souhaite vous indiquer tout d'abord pourquoi vous n'avez pas, pour la première fois depuis mars 2008, reçu avant notre conseil la question adoptée par la dernière Assemblée générale du CICA.

Cette situation exceptionnelle, résulte du fait que l'Assemblée générale du CICA s'est réunie le 31 janvier parce que c'était la seule date qui convenait à la majorité de ses membres. Bien entendu le secrétariat du CICA va faire en sorte que nous puissions à l'avenir de nouveau avoir connaissance, dans les délais, de la ou des questions soumises à notre conseil par son Assemblée générale.

S'agissant de cette Assemblée générale qui s'est tenue le 31 janvier, celle-ci a adopté la question suivante posée par l'association DLP 15 : « *Les modes de diffusion de l'information associative : de l'affiche au web sans oublier les flyers et les magazines, quelles sont les conditions et les modalités d'aide matérielle et d'accès aux divers supports de communication gérés par la mairie d'arrondissement* ». Compte-tenu de l'intérêt de cette question, je vous prie de bien vouloir l'adopter.

Monsieur le Maire : Monsieur Baghdad.

José Baghdad : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voulais d'abord à titre amical saluer la présence en notre assemblée de Monsieur Sarracani, nous sommes heureux de vous savoir de retour parmi nous. Ensuite je voulais surtout souligner le fait que le projet d'ordre du jour qui nous est proposé, nous convient parfaitement à nous élus de gauche, il a été de mémoire adopté à l'unanimité des membres participants à l'assemblée générale du CICA. Prenons en acte et puis nous nous retrouverons le 28 mars pour en discuter.

Monsieur le Maire : Je vais mettre aux voix l'ordre du jour du CICA. Qui est pour ? Qui est contre ? Adopté. Merci



7. 2013 DASCO 004 - Projet de délibération du Conseil de Paris, tendant à autoriser Monsieur le Maire de Paris à fixer les tarifs de la restauration scolaire dans les écoles maternelles, élémentaires et les lycées municipaux pour la rentrée 2013.

Monsieur le Maire : Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy : Merci Monsieur le Maire. Une nouvelle délibération sur la tarification pour la restauration scolaire. Nous commençons à être habitués à ces modifications de tarifs et cette volonté de la Ville à centraliser un certain nombre de choses et surtout à l'augmentation des tarifs dans les équipements publics : les conservatoires, les centres d'animations, la restauration scolaire et j'en passe, les tarifs des équipements sportifs ont été multipliés par quatre l'année dernière.

Je veux bien mais on se demande un peu quel est l'objectif affiché encore une fois et sous-jacent de la Ville de Paris à augmenter les tarifs des équipements publics pour les usagers. Ma question, mon interrogation, compte-tenu d'un certain nombre de bouleversements qui se préparent pour la Ville de Paris, en particulier la réforme des rythmes scolaires que le Maire de Paris veut mettre en place dès septembre prochain, qui coûtera vingt millions d'euros en année pleine. Le Maire Paris n'a pas les moyens de conduire cette réforme et de la mettre en place en particulier dans 6 mois, et nous pouvons nous interroger sur le mode de financement de cette réforme.

Comment le Maire de Paris va trouver ces vingt millions d'euros en année pleine pour financer une réforme qui bouleversera le quotidien des parisiens, des animateurs du périscolaire comme des associations sportives et culturelles. Est-ce que le Maire de Paris a prévu une augmentation des impôts des parisiens, ou est-ce que le Maire de Paris s'engage de façon pérenne vers une augmentation des tarifs des équipements et des prestations publiques à destination des usagers et pour lesquelles nous serions amenés à débattre ce soir.

Concernant la restauration scolaire, c'est une vraie question. A titre personnel, je pense que le Maire naviguant à vue n'a aucune réponse et ne sait pas du tout comment ficeler et financer cette réforme, mais en tout état de cause la politique qui est menée sur les équipements, les prestations publiques interpellent parce que cela pourrait être un moyen caché de financer une réforme dont nous parlerons un peu plus tard et qui pour le coup est plus que bancale.

Monsieur le Maire : Merci, d'autres interventions ? Monsieur Baghdad.

José Baghdad : Monsieur le Maire, l'objet de la délibération que nous devons voter sur les tarifications scolaires, à écouter Monsieur Menguy, nous parlons d'un tout autre sujet. Je pense que nous aurons l'occasion d'en débattre à maintes reprises et que c'est positif que nous puissions avoir une concertation la plus large possible sur les questions qui ont été évoquées de rythmes éducatifs. Pour autant sur la délibération qui nous concerne, l'augmentation est de 2 % ce qui est de l'ordre à peu près de l'inflation, il n'y a pas d'intention cachée malgré les dires de Monsieur Menguy.

Monsieur le Maire : Juste un mot quand même, 2% effectivement c'est au niveau de l'inflation, c'est l'augmentation de cette année, c'était déjà l'augmentation de l'an passé, sauf que depuis 2008, depuis que j'ai mis en place les 8 tarifs, comme nous sommes passés de 5 à 8, cela fait une augmentation, si on calcule l'ensemble, d'environ 25 à 40 % , donc aujourd'hui c'est 2 % certes, mais quand on a autant augmenté les tarifs je pense que l'on pourrait faire un effort, surtout en fonction des difficultés que connaissent nos concitoyens, pour faire une pause, d'autant plus que l'augmentation des tarifs, et vous le savez comme moi, concerne plus de la moitié des familles, que nous avons même 40 % des familles au tarif le plus élevé ce qui au bout de 3-4 ans représente quand même une somme non négligeable.

D'autant plus que c'est une augmentation dont nous n'avons pas besoin et que ne réclamait pas la Mairie du 15^{ème}. En tout cas le Président de la caisse des écoles, pour assurer le fonctionnement des restaurants scolaires, -puisqu'ils ont été bien gérés comme d'ailleurs l'a démontré un rapport d'audit fait par la Mairie de Paris-, a la possibilité d'améliorer aussi bien l'alimentation que les moyens matériels et humains des restaurants scolaires.

Madame Bruno.

Catherine Bruno : Merci Monsieur le maire, vous avez répondu en partie aux questions que nous nous posions effectivement sur le point qu'évoquait Monsieur Menguy, à savoir le financement des nouveaux rythmes scolaires. Je suis, comme vous en attente des réponses que Madame Brossel ne manquera pas de nous apporter au Conseil de Paris de mars prochain et peut-être même au Conseil de Paris de la semaine prochaine, puisque j'ai entendu parler de manifestations sur le parvis de l'Hôtel de Ville et je pense que nous serons plusieurs à nous en émouvoir.

J'aimerais, notamment, savoir quelles seront les répercussions des nouveaux rythmes scolaires, que veut nous imposer la Ville pour septembre 2013, sur l'organisation et la prise en charge des repas des élèves le mercredi. Est-ce qu'ils seront servis par la Caisse des écoles ou par les centres de loisirs ? c'est loin d'être clair.

Mais pour en revenir aux nouveaux tarifs de restauration scolaire, une fois de plus vous ne vous en étonnerez pas, je m'élève contre la première phrase de l'exposé des motifs qui prétend que la réforme de la tarification votée en 2010 a permis d'instaurer une égalité de traitement des parisiens sur l'ensemble du territoire de la capitale.

Alors je me demande où est l'égalité de traitement lorsque l'on sait que nous avons le mode de production le plus performant, d'abord sur le plan de la qualité avec une cuisine faite sur place, à partir de produits frais où nous proposons depuis ce mois de janvier 3 produits bio par semaine, où, à partir de mars 2013 dans le cadre du développement durable nous allons nous fournir une fois par mois en poissons frais issus de la pêche de l'Atlantique Nord.

Il y avait un peu de surgelés, mais là nous irons l'acheter à Rungis. Du cabillaud, du saumon, du lieu, du colin, du carrelet, nous favorisons le commerce de proximité en nous fournissant dans les boulangeries de quartier et en région parisienne pour les fruits et les produits laitiers. Nous avons aussi le bol de produits chauds le moins cher de Paris, il était de 5,67 € par repas au 31 décembre 2012 et depuis que nous avons 3 produits bio par semaine il devrait se situer autour de 5,70 € ou 5,75 € en 2013.

Notre bonne gestion de la Caisse des écoles nous permet en plus d'une restauration de qualité de faire des aménagements dans les cuisines pour permettre au personnel de travailler dans les meilleures conditions et aux enfants de déjeuner dans un environnement plus confortable en insonorisant les réfectoires et nous avons beaucoup de projets de travaux dans ce domaine.

Et concernant une bonne gestion, j'aimerais aussi savoir ce qu'il en est des arrondissements, qui année après année, sont en déficit. Est-ce que la Mairie de Paris va continuer longtemps à combler ces déficits.

Un autre point paraît être totalement occulté par la Mairie de Paris qui entend « rééquilibrer » l'effort financier des familles en prenant mieux en compte leur niveau de revenus. Nous sommes dans un contexte de crise et de difficultés financières qui touchent certes les familles défavorisées mais aussi les classes

moyennes et même les classes supérieures, qui souvent dans notre arrondissement ont 3 voire 4 enfants.

Toutes ces familles depuis 2010, subissent une augmentation considérable, de leur participation financière dans la restauration scolaire, mais je peux ajouter à cela, l'augmentation des tarifs des conservatoires, des ateliers des beaux arts, des centres d'animations, des équipements sportifs, comme l'a rappelé mon collègue Jean-Baptiste Menguy. Alors cette augmentation de 2 % qu'il nous est demandé de voter pour l'année 2013 - 2014 cela peut paraître une goutte d'eau mais c'est une goutte d'eau qui s'ajoute à beaucoup d'autres et qui fait déborder le vase.

Pour toutes ces raisons, je vous invite, mes chers collègues, à voter contre cette délibération.

Monsieur le Maire : Je vais mettre cette délibération aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Elle est rejetée.



Monsieur le Maire : Nous allons maintenant passer à un certain nombre de délibérations concernant la petite enfance.

8. 2013 XV 006 - Choix de la gestion par marché de service public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 35/37 rue Falguière à Paris 15^{ème} et autorisation à Monsieur le Maire du 15^{ème} arrondissement de demander au Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marchés publics, en application de l'article 30 du Code des Marchés Publics, pour la gestion de cet équipement.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.



9. DFPE 2013 089 : Projet de délibération tendant à autoriser Monsieur le Maire de Paris à attribuer une subvention d'un montant de 237 259 euros, à l'association « La Goutte de Lait Saint Léon » pour le multi-accueil Le petit François situé 35-37 rue Duplex à Paris 15^{ème}.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.



10. DFPE 2013 003 : Projet de délibération tendant à autoriser Monsieur le Maire de Paris à signer un marché de prestations de service avec l'Hôpital Necker Enfants Malades de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris pour la mise à disposition de 6 places d'accueil au sein de la crèche de l'Hôpital Necker situé 149 rue de Sèvres à Paris 15^{ème}.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.



11. DPE 2013 014 : Projet de délibération tendant à autoriser Monsieur le Maire de Paris à approuver les modalités de lancement de marchés de collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés et mise à disposition de moyens de collecte dans différents arrondissements parisiens dont notamment le 15^{ème} arrondissement.

Monsieur le Maire : Mme Toubiana.

Marie Toubiana : Monsieur le Maire, j'aimerais avoir des précisions sur le volume des collectes, d'autre part il est envisagé à terme dans cette délibération, la suppression de la collecte du dimanche, sera-t-il prévu des bennes supplémentaires le lundi, par ailleurs on peut s'inquiéter de la propreté des trottoirs le dimanche qui seront encombrés de poubelles, est-il envisagé de profiter de cette réduction des coûts pour recruter plus d'agents pour la propreté des rues. Comme vous le savez le 15^{ème} manque de personnel pour le balayage des rues alors que la taxe de balayage ne cesse d'augmenter.

Monsieur le Maire : D'autres interventions avant que l'Adjoint rapporteur ne réponde ?

Monsieur Baghdad

José Baghdad : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, sur une partie des questions que j'ai pu entendre qui ont été posées et qui sont tout à fait pertinentes, je crois qu'il était mentionné dans la délibération qu'il y avait une longue concertation sur ce sujet pour revoir les marchés de collectes et avec un objectif de passer de 7 jours à 6 jours de collecte partout à Paris, en tout cas dans la majorité des lieux à Paris.

Alors sur la question des modalités pratiques, je pense que le temps qui est donné pour l'application, à partir plutôt de 2019, avec une concertation supplémentaire en 2017 faite avec les Maires d'arrondissement, avec toujours une logique de co-pilotage de ces questions là entre la Mairie de Paris et les Maires d'arrondissement permet de répondre de manière très précise sur le mode opératoire qui feront que nous pourront appliquer ou pas ce passage de 7 jours à 6 jours.

Aujourd'hui c'est l'objectif, maintenant effectivement un certain nombre de questions sur des modalités pratiques restent à soulever. Il est clair qu'aujourd'hui la Mairie de Paris a prévu des investissements complémentaires sur l'acquisition de nouveaux bacs qui seraient équipés de capteurs électroniques et l'équipement de bacs supplémentaires.

Il y a également toute une politique de développement durable qui est menée pour utiliser des véhicules beaucoup plus propres qu'ils peuvent l'être aujourd'hui, qui transporteront les déchets ménagers, notamment en excluant tout véhicule qui fonctionnerait au diesel partiel ou total. Ces questions sont importantes et je pense qu'il y a un temps suffisant pour y répondre de manière très précise.

Monsieur le Maire : Monsieur Delmas

Jean-Raymond Delmas : Ce nouveau marché fait apparaître plusieurs enjeux majeurs. Le premier étant l'abandon de la collecte du dimanche. A regarder de près dans le 15^{ème}, il est collecté 90 tonnes le dimanche, 300 tonnes le lundi et 200 tonnes les autres jours. Nous demandons que la décision d'abandonner la collecte du dimanche soit prise au moins en concertation avec les maires d'arrondissement, mais en définitive, je ne vois pas l'intérêt de supprimer la collecte du dimanche puisqu'il faudrait doubler le nombre de bennes le lundi, jour où il y aurait à collecter 400 tonnes, donc je ne vois pas l'intérêt, ni économique, ni d'avantage pour le 15^{ème} arrondissement.

Le deuxième enjeu est la modification des horaires. Aujourd'hui la collecte intervient à partir de 17 h pour passer à 16 h, c'est une demande que nous avons faite ici dans le 15^{ème} pour essayer de débloquent les axes les plus chargés, boulevard de Grenelle, rue Lecourbe, rue de Vaugirard.

Le troisième enjeu, c'est la lutte contre la pollution avec l'interdiction des diesels, évidemment dans la mesure où c'est pour l'environnement nous ne pouvons qu'être favorables à cette mesure.

Sur l'enjeu de l'exigence de responsabilité sociale et la qualité de service, la Mairie de Paris a beaucoup de culot de demander aux entreprises du privé ce qu'elle ne s'applique pas à elle-même. Quand je vois que des agents de la Ville de Paris sont encore obligés de dormir dans des voitures parce que la mairie de Paris n'arrive pas à leur donner un studio.

Nous nous félicitons par contre de la qualité des services de la société « PIZZORNO » qui a travaillé dans le 15^{ème} jusqu'à aujourd'hui. Je pense qu'il aurait été plus démocratique et républicain de ne pas engager la municipalité jusqu'en 2019, la prolongation des marchés actuels aurait pu être faite le temps nécessaire. Nous pouvons regretter que les Maires d'arrondissement n'aient pas été informés du contenu de l'appel d'offres alors que la ville fait l'objet de suspicions lourdes pour favoritisme et corruption concernant l'attribution du marché de la collecte d'encombrants, ce qui aurait permis beaucoup plus de transparence. C'est pour cette raison que, je vous demande de voter contre cette délibération.

Sur les questions posées sur les containers équipés de capteurs électroniques, c'est évidemment un pas vers la taxe incitative qui a été prévue dans le « Grenelle de l'Environnement », pourquoi pas, j'espère que cette taxe permettra de faire baisser la taxe de balayage, puisque l'on va en parler tout à l'heure, la réduction des déchets est indispensable bien sûr, car aujourd'hui en France cela représente 40 milliards d'euros jetés dans les poubelles tous les jours de marchandise alimentaire, ce qui est scandaleux.

Pour améliorer cela, nous devons faire plus de communication, plus de formation et surtout travailler avec des industriels de l'agroalimentaire ; parce que tout vient de l'industrie agroalimentaire et ce n'est pas les parisiens eux-mêmes qui vont baisser leur consommation.

Sur la taxe de balayage, les habitants du 15^{ème} en particulier ont vu leur taxe de balayage augmenter de manière exponentielle sans aucune explication de la Mairie de Paris, alors que la propreté est un sujet récurrent des récriminations de nos concitoyens, l'augmentation de cette taxe paraît inadaptée, les services de propreté du 15^{ème} ne voient toujours pas l'augmentation de leurs effectifs, ni humains, ni mécaniques. La situation avait pourtant été reconnue et dénoncée par Monsieur Dagnaud, adjoint au Maire, lors du CICA du 15^{ème} en octobre 2008, rien n'a été fait. Les habitants du 15^{ème} sont donc en droit de demander l'augmentation des effectifs à la hauteur de l'augmentation de cette taxe qui atteint plus de 300 % pour certains immeubles et pour d'autres 600 %, j'ai les relevés des impôts. Raisonnablement on ne peut pas ne pas s'interroger sur

l'augmentation de cette taxe alors même que les rues sont sales et que les moyens alloués à la propreté du 15^{ème} sont en diminution au regard du nombre d'habitants qui augmente.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Delmas.

J'avais déposé avec plusieurs de mes collègues, un vœu au conseil de Paris lorsque la taxe de balayage a été augmentée de façon sensible et que en contrepartie nous demandions au moins une augmentation des moyens dans le 15^{ème} que nous avait promis Monsieur Dagnaud, et qu'il n'a pas réalisé. Il nous l'avait promis en 2008, aujourd'hui il n'est plus Adjoint chargé de la propreté puisque, ce soir même, en présence de Madame Hidalgo, comme le disait Monsieur Lamour tout à l'heure, il était adoubé pour devenir Maire du 19^{ème}, espérons que le prochain adjoint pourra tenir les promesses de son prédécesseur.

Quand on sait que dans le 15^{ème} arrondissement nous avons une centaine d'ouvriers nettoyeurs en moins par rapport au 18^{ème}, qui a pourtant 40 000 habitants de moins, ce qui fait que dans le 18^{ème} un ouvrier nettoyeur a une surface à nettoyer qui est la moitié de celle d'un ouvrier nettoyeur du 15^{ème} ; il ne faut pas s'étonner que le Maire du 15^{ème} comme vous-même et comme beaucoup de mes collègues, j'en suis sûr, reçoivent beaucoup de courriers, de mécontentements concernant le nettoyage des rues. D'ailleurs lorsqu'il y a des événements perturbateurs, des événements graves, c'est encore pire. Beaucoup de nos concitoyens se sont plaints de l'épisode neigeux il y a une quinzaine de jours où vraiment, je me suis entretenu une bonne partie de la journée avec les services de propreté du 15^{ème}, on ne peut pas dire que les rues aient été déneigées comme il en était convenu.

Nous avons eu un engorgement des urgences à l'hôpital Georges Pompidou de gens qui sont tombés etc... Manque de moyens, manque d'effectifs. En tout cas pour ce qui concerne le sujet du projet de délibération, c'est vrai qu'il y a un bon fonctionnement en général, il faut le reconnaître de la collecte des déchets ménagers. Mais ce qui me gêne dans ce projet de délibération concernant le dimanche, c'est que nous n'avons pas aujourd'hui les éléments pour juger, parce qu'il n'y a pas d'étude, pas de concertation, pas de projection, rien ne nous a été présenté. Donc on s'engage là sur un processus alors que les services techniques ne sont pas en mesure, aujourd'hui, de nous fournir les éléments qui nous permettraient de baser notre décision. Vous avez rappelé que la collecte du lundi est la collecte la plus lourde, comment augmenter les moyens pour les sociétés. La collecte du dimanche est vraiment le sujet principal de cette délibération et quant aux bennes diesels, je me souviens des bennes électriques, sous la

mandature de Jean Tiberi, qui ont été supprimées en 2001 par Monsieur Delanoë sous la pression des Verts qui considéraient qu'il ne fallait pas que des bennes puissent fonctionner à l'électricité à cause du nucléaire, c'est à cette période là qu'on est revenu aux bennes diesel. Maintenant on change de politique, c'est un peu incohérent. En tout cas je crois que ce projet de délibération n'est pas suffisamment travaillé, peut être que l'Adjoint compétent, pressé de devenir Maire du 19^{ème}, a été un peu rapide dans son projet, mais enfin je pense qu'aujourd'hui nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer favorablement sur cette délibération.

Jean-Raymond Delmas : Je voulais rajouter Monsieur le Maire, que l'épisode neigeux du week-end des 19 et 20 janvier a démontré que les moyens de la Mairie de Paris n'étaient pas valables. Je pense qu'il serait judicieux de demander, à l'occasion du renouvellement de ce marché, d'équiper chaque benne d'un essieu qui permet à l'avant de pouvoir adapter une lame de déneigement, parce que quand vous pensez qu'il n'y a eu que la rue de Vaugirard, la rue Lecourbe, les grands axes qui ont été déneigés et que personne n'est passé pendant 2 jours dans toutes les autres petites rues, les bennes n'ont pas pu sortir le dimanche soir puisque si elles passaient dans ces petites rues elles cassaient toutes les voitures de tous les côtés ; je pense qu'il serait judicieux de faire étudier ce principe là sur les bennes pour les prochains marchés.

Monsieur le Maire : c'est une bonne idée. Je vais mettre aux voix le projet de délibération. Qui est pour ce projet de délibération ? Qui est contre ? Abstention ? Rejeté. Merci.



12. 2013 DU 051 : projet de délibération du Conseil de Paris tendant à autoriser Monsieur le Maire de Paris à engager une procédure de modification du PLU sur le secteur «Grand Parc » du Parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris 15^{ème}.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Quelques mots sur cette délibération qui est présentée pour avis à notre conseil à la suite d'autres et nous pouvons être sûr que cette série n'est pas terminée parce qu'il s'agit d'un équipement tout à fait essentiel pour Paris et pour l'Ile de France.

La délibération rappelle d'ailleurs un certain nombre d'éléments, notamment que ce Parc des expositions est le 1^{er} en Europe par le nombre de manifestations, alors qu'il n'est que le 8^{ème} en superficie. D'une certaine façon, le rapprochement

de ces deux chiffres montre l'efficacité de cet équipement qui, alors qu'il est contraint dans des limites géographiques tout à fait restreintes, réussit à réaliser la performance de la 1^{ère} place européenne.

Je souligne que cette délibération qui s'inscrit dans le raccourcissement de la concession, qui initialement était prévue jusqu'en 2027, et qui à la suite de plusieurs délibérations du Conseil de Paris une nouvelle mise en concurrence qui a été initiée en juin 2011.

Je souligne pourquoi : parce qu'on entend trop souvent dans cette enceinte, ici dans le 15^{ème}, prétendre que le Maire de Paris, l'exécutif municipal, la majorité du Conseil de Paris, sous la pression des Verts, sont peu intéressés par les questions de développement économique de la capitale et de cet arrondissement. C'est une contrevérité majeure. Je me souviens d'avoir été ici même, dans un des premiers conseils d'arrondissement qui avaient suivi les élections de 2001 où nous avons eu l'occasion de recevoir les représentants du Parc des Expositions.

Le développement économique de la Ville est un des objectifs majeurs de cette municipalité, de la majorité à laquelle nous appartenons pour ce qui nous concerne et évidemment, cela passe en particulier par le maintien dans une situation de concurrence extrêmement rude, de la première place du Parc des Expositions de la Porte de Versailles, dans une compétition européenne et internationale tout à fait âpre.

Cela suppose d'abord d'anticiper un certain nombre d'évolutions et c'est pour cela qu'a été remis en place ce processus de mise en concurrence, mais lui-même implique de son côté un certain nombre de modifications et notamment c'est une modification réglementaire qui nous est proposée ici, s'agissant de la zone urbaine de grand service urbain. Parce que dans ce qui est prévu pour le futur Parc des Expositions, entre en ligne de compte un programme hôtelier ainsi que de nouveaux commerces, et puis également c'est tout à fait important, la création d'un Centre de congrès.

Pour des raisons juridiques parfaitement explicables mais un peu compliquées à détailler ici, la zone GSU n'autorisait pas cela. Or, c'est une nécessité. Par contre, l'OPADD considère que ces équipements sont tout à fait admissibles. Il s'agit de mettre en conformité cette zone GSU avec l'implantation de ces équipements qui sont nécessaires à l'équilibre d'ensemble du programme qu'il s'agit de mettre en place. Ensuite, ce sera à la commission qui a été formée d'émettre un avis sur les différentes offres qui lui seront soumises.

Donc, cela ne concerne que la partie Est du grand parc, c'est bien indiqué dans la délibération, et je conclus en disant qu'évidemment il y a un bien un aspect économique central sur lequel j'ai axé mon intervention de ce soir. Mais il y a également une dimension d'insertion urbaine et de prise en compte des enjeux écologiques qui ne l'étaient pas par l'ancien parc. Si on le regarde en termes de gaspillage énergétique, c'est quand même hélas un modèle du genre. Nous savons aussi combien il avait perdu sa végétalisation et combien il était devenu hermétique aux habitants du quartier.

Il s'agit de remédier à tout cela et je voudrais rappeler, en conclusion, que c'est de mon point de vue, la bonne façon que d'envisager l'avenir de cette ville, que d'essayer d'articuler au mieux le développement économique et la nécessité d'introduire cet objectif dans le cadre du respect toujours plus grand des impératifs environnementaux. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : Je compléterai ce qu'a dit notre collègue Claude Dargent, pour insister sur l'importance de cette délibération, puisque c'est tout de même la partie la plus importante du Parc des Expositions, au travers de cette modification du PLU qui est aujourd'hui concernée, c'est la partie Est, comme disait Claude Dargent, et c'est tout de même 6 halls d'exposition qui vont être adaptés, modernisés, sur les 8 que compte le Parc des Expositions.

Un mot aussi sur un des grands apports de ce projet qui est la création d'un centre de congrès. Naturellement nous en voyons tous l'utilité, aussi bien à l'occasion des foires et expositions puisqu'il n'y avait pas, jusqu'à présent, de lieu de réunion à l'occasion de ces grandes manifestations. Mais on peut aussi souhaiter que ce centre de congrès, qui devra fonctionner en cohérence avec celui de la Porte Maillot bien sûr, fonctionnera aussi en dehors des foires et expositions. C'est-à-dire pour que finalement il y ait une sorte d'activité pérenne dans ce Parc des expositions.

Sur le programme hôtelier, j'ai été un des premiers à dire la nécessité d'installer un hôtel dans cette superficie. Je me réjouis que ce soit maintenant acté, et c'est d'autant plus nécessaire que nous avons vu la fermeture de l'Hôtel Pullmann, qui n'est pas très loin, à côté de l'Aquaboulevard.

Alors je sais que l'hypothèse de travail de 150 chambres est à mon sens un peu courte, j'espère que l'on pourra aller au-delà, nous verrons, cela dépendra aussi des appels d'offres sur lesquels nous n'avons pas encore grand-chose à dire.

Et puis dernière observation concernant les commerces puisque comme vous le savez, le pari qui est fait, est celui de la porosité, c'est-à-dire l'ouverture du Parc des Expositions aussi bien sur le Sud de Paris, sur le 15^{ème} arrondissement, mais aussi sur les communes d'Issy-les-Moulineaux et de Vanves.

Nous voulons ouvrir ce Parc des Expositions à travers une rue, c'est-à-dire en quelque sorte nous avons là un enjeu qui est majeur, finalement qui est la création d'un nouveau quartier avec une originalité assez extraordinaire, car il va être situé sur le périphérique, à la limite de trois communes. Le vœu que je formule, est celui de commerces qui puissent donner de l'animation, pour faire en sorte que ce ne soit pas un trou noir, pour que le soir on puisse continuer à y aller, donc j'espère qu'il y aura des commerces orientés vers la musique, les loisirs. C'est peut-être aussi l'occasion de permettre aux noctambules de sortir dans un nouveau quartier de Paris. Nous savons qu'à Paris, la cohabitation entre les riverains et les activités musicales nocturnes ne se passent pas toujours très bien, nous avons peut-être l'occasion de relever un pari.

Monsieur le Maire : Merci.
Madame Tachène.

Anne Tachène : Très rapidement, je souhaite simplement rappeler que je ne voulais pas laisser à nos collègues de gauche la paternité de cette belle opération. C'est vrai que c'est un magnifique projet et qu'il avance aujourd'hui dans le bon sens, c'est que nous avons tous travaillé en bonne intelligence, à la fois pour Paris et pour le 15^{ème}. Je voulais vraiment le souligner car c'est extrêmement important.

Je rappelle également que la commission spéciale que vous avez mentionnée et à laquelle nous avons tous participé en tant qu'élus est due à un vœu que j'avais déposé en Conseil de Paris. Je voulais également insister sur le fait que le Maire du 15^{ème} a été particulièrement attentif à ces questions là, notamment concernant tout ce qui est insertion urbaine, trafic et circulation sur ce quartier qui est vraiment impacté. Merci.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir rappelé ces vérités. Pas d'autres intervenants ?
Madame de Clermont-Tonnerre.

Claire de Clermont-Tonnerre : Je vais remercier Monsieur Dargent d'avoir donné lecture de la délibération. Il s'agit d'une délibération assez consensuelle, je voudrais revenir néanmoins sur un point. Je me réjouis que Monsieur Dargent

s'intéresse au développement économique parce que si tel est le cas, il devrait se préoccuper un petit peu des nuisances que supportent actuellement tous les automobilistes qui sont contraints de ne plus emprunter les berges de Seine, et ce sont des milliers d'heures perdues.

Donc je rappelle que je me réjouis que vous vous intéressiez au développement économique et je vous suggère de prendre en compte les pénalités que vous infligez actuellement aux chefs d'entreprise, avec les nuisances insupportables qu'ils subissent sur les grands axes de Paris.

Je voudrais à l'occasion de cette délibération, rappeler notre souhait qu'un comité de site soit mis en place pour que l'ensemble des grands travaux qui vont être entrepris sur cet axe du Sud du 15^{ème}, se déroulent dans les meilleures conditions, que les habitants de ce secteur soient associés au plus près, et enfin puisque vous évoquiez tout à l'heure Issy-les-Moulineaux et Vanves Monsieur Alayrac, je pense qu'il serait bon de tenir informés leurs Maires respectifs, puisque je n'ai pas le sentiment qu'ils aient eu connaissance du contenu de cette délibération, pour m'être rapprochée de l'un d'entre eux.

Enfin, dans la mesure où la délibération fait état de l'hypothèse d'une enquête publique, je souhaite que ce ne soit pas simplement une hypothèse mais que cette modification du PLU fasse l'objet d'une enquête d'utilité publique. Merci.

Monsieur le Maire : Je vais mettre ce projet aux voix. Qui est pour ? qui est contre ? abstention ? Il est adopté



13. 2013 DU 59 : *Projet de délibération relatif à la cession de gré à gré à la Société Anonyme d'HLM DOMAXIS des droits détenus par la Ville de Paris sur l'ensemble immobilier situé 40-50 rue Saint-Charles à Paris 15^{ème}.*

Monsieur le Maire : Ce projet est adopté à l'unanimité.



14. DLH 2013 002 : *Projet de délibération tendant à autoriser Monsieur le Maire de Paris à conclure une location par bail emphytéotique, au profit de PARIS HABITAT-OPH, de l'immeuble situé 28 rue Lacordaire à Paris 15^{ème}.*

Monsieur le Maire : Madame de Clermont-Tonnerre.

Claire de Clermont-Tonnerre : Merci Monsieur le Maire. Cet immeuble est situé dans un secteur en pleine évolution qui verra dans les années à venir sa population augmenter de façon considérable du fait de la réalisation de plusieurs immeubles, notamment à vocation sociale. J'ai recensé dans ce secteur environ 470 logements sociaux à travers lesquels on dénombre 177 PLAI, 186 PLUS, et seulement 67 PLS. Donc compte tenu du pourcentage de logements accessibles aux classes moyennes, je souhaiterais que les logements concernés par ces opérations soient pour une large part des PLS.

Par ailleurs, la lettre de « France Domaine » faisant état d'une démolition/reconstruction, n'est curieusement pas mentionnée dans la délibération, si tel devait être le cas, je souhaite que le relogement des habitants et du commerçant situé en rez-de-chaussée, fasse l'objet d'une vigilance particulière, tant sur le plan de l'information des habitants que de leurs conditions de relogement.

Dans l'état actuel des choses et compte tenu des questions que je viens de soulever, je serais tentée mes chers collègues, si ma collègue Anne Tachène en est d'accord, de vous proposer de vous abstenir.

Monsieur le Maire : Merci, pas d'intervention ? Madame Tachène.

Anne Tachène : Très rapidement parce que Claire de Clermont-Tonnerre a parfaitement présenté ce programme. C'est une zone qui comporte comme elle l'a dit beaucoup de logements sociaux, donc je souscris tout à fait la proposition qui est faite et je voudrais également souligner que parallèlement, il faudra prévoir l'accompagnement pour tous ces équipements publics en vue de ces nouveaux logements. Donc je vous propose de vous abstenir.

Monsieur le Maire : Merci. Je vais mettre ce projet aux voix.
Qui est pour ? qui est contre ? Abstentions ? Adopté.



15. DUCT 2013 005 : Projet de délibération tendant à autoriser Monsieur le Maire de Paris à attribuer une subvention Fonds du Maire, d'un montant de 1 300 euros, à l'Association des Locataires « Groupe Modigliani-Félix Faure » située 16 rue Modigliani à Paris 15^{ème}.

Monsieur le Maire : Monsieur Baghdad.

José Baghdad : Monsieur le Maire, mes chers collègues, lors du précédent conseil d'arrondissement Monsieur le Maire, vous aviez au cours de cette mandature innové en attribuant des Fonds du Maire à une association sportive, et à l'occasion de ce nouveau conseil d'arrondissement, vous innovez de nouveau en attribuant maintenant des Fonds du Maire à une association de locataires.

Tant mieux si vous innovez sous cette mandature en attribuant des Fonds du Maire à des associations différentes. J'aimerais à cette occasion, souligner deux points : je souhaiterais avoir des précisions, parce que je connais cette association qui siège par ailleurs de mémoire à un conseil de quartier, sur l'objet social de cette association ou sur le projet qu'elle porte et donc à quoi sont destinés ces Fonds du Maire.

Deuxièmement, au regard du nombre d'associations de locataires qui existent dans le 15^{ème} arrondissement, je crois que ce précédent va créer un enthousiasme débordant, et je crains Monsieur le Maire, que vous soyez harcelé de demandes d'attributions de Fonds du Maire.

Monsieur le Maire : Je vois que Monsieur Baghdad est très attentif à tout ce qui concerne certaines subventions, je pense qu'il sera aussi vigilant concernant les subventions à d'autres associations dont nous avons fait état d'ailleurs il y a quelques instants dans ce même conseil.

Sylvie Ceyrac : Oui, Monsieur le Maire vous innovez, mais ce n'est pas que dans ce domaine là que vous innovez. Au bout de quatre ans et demi de mandat vous avez encore plein d'idées et nous en avons beaucoup pour l'avenir.

Monsieur Baghdad, puisque vous connaissez cette association qui est effectivement très efficace et active dans ce quartier, qui a déjà porté un certain nombre de projets et qui en a encore beaucoup pour l'avenir, afin de créer du lien social entre les résidents de ce groupe immobilier, qui n'est pas toujours très facile. Par ses actions, qui vont de la galette des rois au vide grenier, au marché de Noël etc...Les membres de cette association réussissent à ce que les locataires se rencontrent, ce qui est déjà très utile.

L'association a également organisé un concours de dessins pour les enfants, qui va donner lieu à la réalisation d'une fresque d'environ 25 m² sur un mur de cette résidence. Alors je crois qu'il s'agit vraiment d'une association à caractère social, puisque les Fonds du Maire sont destinés normalement à ce genre d'associations, et d'ailleurs vous pouvez le constater, c'est écrit noir sur blanc sur des documents qui viennent de la Mairie de Paris.

Monsieur le Maire : J'espère que cela pourra inciter le Maire de Paris à mettre en œuvre un article de la charte des arrondissements, dont nous parlions au début de ce conseil, qui malheureusement n'est pas inscrit, qui permettrait au conseil d'arrondissement et aux maires d'arrondissement de présenter les subventions aux associations, toutes les associations, bien entendu jusqu'à un certain montant.

C'était une proposition à laquelle nous avons souscrit à l'époque de l'élaboration de la charte des arrondissements, je pense que l'on pourrait peut-être remettre ce sujet à l'ordre du jour.

Madame Ferhat.

Louisa Ferhat : je voudrais rajouter un point. Au vu du nombre de logements sociaux, je voulais juste signifier à mon collègue Monsieur Baghdad qu'il me semble que nous aurons beaucoup d'autres associations de locataires qui vont se créer et c'est ce qu'on appelle « la démocratie locale ».

Monsieur le Maire : Merci, je vais mettre aux voix, qui est pour ? qui est contre ? abstention ? Merci. Adopté.

Maintenant je vais mettre aux voix les projets qui ont fait l'objet d'une inscription (DFPE 2013 089, DFPE 2013 003, DFPE 2013 014).

Qui est pour ? contre ? abstention ? Ils sont adoptés.

Maintenant nous passons à la deuxième partie de notre conseil concernant les vœux.



16. Vœu au Maire de Paris présenté par l'UMP et l'UDI relatif à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Monsieur le Maire : Nous commençons par un vœu au Maire de Paris présenté par l'UMP et l'UDI relatif à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires c'est Madame de Fressenel qui le présente en 1 minute.

Agnès de Fressenel : Merci Monsieur le Maire, ce vœu porte sur la stupéfiante réforme des rythmes scolaires qui démontre une nouvelle fois la situation d'improvisation préoccupante de ce gouvernement.

Alors que cette réforme partait d'un constat consensuel, le Ministre de l'éducation a réussi à soulever un tollé aussi bien dans la communauté éducative que chez les parents et les personnels de la Ville. Ce tollé s'explique tout simplement par une absence absolue de concertation, je tiens à le dire, avec tous les acteurs de l'éducation nationale mais également avec les Maires d'arrondissement.

Actuellement, c'est la plus grande cacophonie à Paris, la confusion est partout, confusion chez des milliers de parents face à l'incohérence de cette mesure puisque non seulement le quotidien des familles va être totalement modifié avec des répercussions sur les modes de garde mais en plus la fatigabilité des enfants sera exactement la même puisque les heures d'entrée et de sortie ne changeront pas. Confusion également chez les PVP qui s'inquiètent de leur devenir, confusion chez les élus de Paris puisque cette réforme n'est pas financée, enfin confusion chez les associations de professionnels.

Autrement dit les groupes UMP et UDI demandent tout simplement le report de cette réforme à 2014 pour nous laisser le temps d'une véritable concertation dans l'intérêt des élèves avec l'éducation nationale et avec les familles, je vous remercie.

Monsieur le Maire : réponse de l'adjointe Madame Jacqueline Malherbe, puis après il y aura vote

Jacqueline Malherbe : Monsieur le Maire et chers collègues lors du conseil exceptionnel de l'école Lacordère, Monsieur Baghdad représentant éclairé de la Mairie de Paris, a apporté des réponses on ne peut plus alambiquées aux multiples questions qui se posent autour de ces 45 minutes libérées faisant ainsi la démonstration que la réflexion n'en est qu'à son balbutiement ; or se précipiter pour mettre en œuvre cette réforme dès la rentrée 2013 ne va pas dans le sens du respect de l'enfant qui est censé être au cœur du sujet. Il ne faut pas s'arrêter à un brouillon mal ficelé.

Lors de ce même conseil exceptionnel, vous vous êtes permis, Monsieur Baghdad, de mettre en accusation la Mairie du 15^{ème} qui dites-vous, n'a pas organisé cette réforme avec les écoles de l'arrondissement. Heureusement que vous l'avez annoncée et que Madame Hidalgo va réunir prochainement tous les directeurs du 15^{ème}.

Pour l'instant, j'ai l'impression que c'est vous le porte-parole de la Mairie Centrale puisque vous vous invitez dans les conseils d'écoles de l'arrondissement, quelle est votre légitimité Monsieur Baghdad ? Si Madame Hidalgo sait déjà qui fait

quoi et quand, qu'elle le dise dès maintenant et la mairie du 15^{ème} se fera un devoir et un plaisir d'accompagner le projet comme il se doit avec les écoles.

Pour l'instant nous constatons trop de flou, trop d'incertitudes dans tous les domaines. Par exemple : quel personnel va être embauché ? Par qui ? Quelle fonction aura-t-il ? Sous la responsabilité de qui sera-t-il ? Quel sera l'engagement financier sur la durée et pas seulement sur la première année ? Quelles réponses vont être données à la légitime inquiétude des professeurs de la Ville de Paris, demeureront-ils dans le domaine scolaire ou relèveront-ils désormais du domaine périscolaire ? Quelle est l'avenir des associations sportives qui fonctionnent le mercredi matin dans de nombreuses écoles ? Une petite école de danse de la rue Desnouettes prévoit qu'avec cette perte du mercredi, elle aurait un manque à gagner annuel de 10 000 euros.

Enfin, parlons aussi des locaux, pour le moins exigus, les 45 minutes étant obligatoires pour les élèves comment se passera la cohabitation des enseignants avec les animateurs ? Les enseignants de Lacordère vous le disaient Monsieur Baghdad, je les cite : nous avons besoin de nos classes, la priorité de l'école c'est l'enseignement et pas les activités périscolaires, les enfants vont perdre leurs repères en instaurant là un mélange spatial et temporel entre l'école et le Centre de loisirs.

Enfin, si comme vous l'avez annoncé, au conseil d'école de Saint Charles - là encore qui faisiez-vous Monsieur Baghdad ? - les 45 minutes sont désormais envisagées en fin de journée, alors pourquoi les rendre obligatoires à tous. Des parents demandent dès maintenant à pouvoir retirer leurs enfants avant ces 45 minutes. Il n'est plus donc question d'alléger le rythme de l'enfant, comme cela a été annoncé, s'il reste à l'école aussi longtemps.

Soyons raisonnables, il s'agit de nos enfants, nous sommes déjà au mois de février, le délai est trop court pour que tout soit au point pour la rentrée 2013. Une réforme de cette ampleur ne doit pas se faire à la va-vite, il faut décider de mettre cette réforme en application à la rentrée 2014 après une véritable réflexion dans tous les domaines. Merci.

Monsieur le Maire : Merci donc nous allons passer aux explications de vote. Je passe la parole à Madame Bessis.

Catherine Bessis : Merci Monsieur le Maire, cher collègue. Tout d'abord, juste une précision concernant la réunion qu'il y a eu à l'école Saint Charles, il ne s'agissait pas d'un conseil d'école mais c'était une réunion d'information qui

concernait les écoles Saint Charles, Varet et Jongking, ce n'était pas un conseil d'école car sinon Monsieur Baghdad n'aurait pas participé à cette réunion.

Ensuite, en ce qui concerne cette réforme pourquoi 2013 ? Je vais répondre très simplement, la semaine de 4 jours et on le sait et certains d'entre nous ici on participé à des groupes de travail et des études qui ont été faites et qui dénonçaient la semaine de 4 jours parce que cette semaine de 4 jours est exténuante pour les enfants et pose vraiment un problème de réussite de l'ensemble des élèves. Donc, effectivement, il est important de ne pas attendre, de mettre en place cette réforme rapidement, en se donnant les moyens, ne pas attendre 2014 et les enfants ne doivent pas être les victimes de ce clivage politique et il en est de notre responsabilité.

Ensuite, en ce qui concerne la concertation, c'est la première fois qu'une telle concertation est mise en place, les questions que se posent les enseignants, que se posent les parents, que se posent toute la communauté éducative peuvent être légitimes et la Mairie de Paris a mis en place pour effectivement la première fois une concertation très importante. Pourquoi la concertation, quand je dis que la concertation est mise en place, oui, il y a des débats dans beaucoup d'écoles, il y a des débats entre les parents avec les enseignants, les enseignants, les syndicats d'enseignants, les syndicats animateurs sont reçus par la Mairie de Paris et effectivement pour l'instant rien n'est arrêté, rien n'est décidé de ce qui sera mis en place, ce cadre de concertation permettra de faire des propositions, rien n'est rejeté pour l'instant et vous le savez très bien.

Les moyens débloqués par la Mairie de Paris s'élèvent à 5 millions d'euros qui s'ajoutent aux 6,5 millions de l'Etat, ce qui représente 11,5 millions. Ensuite, il y a déjà un vivier existant d'animateurs, des animateurs seront recrutés, et il y aura des formations BAFA. Ensuite, il y aura au niveau de toutes les écoles, une déclinaison école par école parce que toutes les écoles sont différentes. Parce qu'il y a plus ou moins de locaux, parce qu'il y a plus ou moins d'enfants dans les écoles. Vous ne pouvez pas dire qu'il n'y a pas de concertation.

Donc nous voterons contre

Monsieur le Maire : quelques mots sur le sujet qui est très important pour le 15^{ème} arrondissement comme pour les 6 millions d'écoliers ce qui est assez considérable puisque 6 millions d'écoliers sont concernés par cette réforme, leurs parents, ainsi que des milliers de professeurs qui se sont manifestés assez vigoureusement encore récemment dans le 19^{ème} ; Madame Hidalgo a été fortement conspuée, Monsieur Delanoë ayant oublié de venir ce jour là. Son impact va bien au-delà de l'école car la semaine scolaire détermine le rythme de vie de travail de toute la société et c'est une réforme de société qui doit être

menée avec beaucoup plus de professionnalisme, alors qu'elle est menée avec un très grand amateurisme.

Il y avait d'ailleurs, pourtant et là je rejoins en partie Madame Bessis, une possibilité d'arriver à un consensus national sur une question qui je le crois, contrairement à ce que vous avez l'air de dire n'est ni de droite ni de gauche ; il faut revoir la semaine de 4 jours pour des raisons pédagogiques.

D'ailleurs, si l'on change les rythmes scolaires, il faut avoir beaucoup plus d'ambition, c'est-à-dire que là on se limite à rajouter une demi-journée de travail par semaine le mercredi matin ce qui ne change pas de façon substantielle la donne sur le temps scolaire et ne rend pas plus efficace les enseignements pour les enfants. Oui il aurait fallu sûrement une réflexion globale sur les temps scolaires, en réfléchissant aussi sur la durée des vacances, par exemple. Beaucoup de choses sont absentes de la réflexion, notamment celle de donner aussi au chef d'établissement la liberté d'organiser la semaine de cours dans le cadre d'un projet pédagogique.

C'est une réforme où Madame Bessis dit que le gouvernement avance des fonds très généreusement mais c'est une réforme où le gouvernement va avancer peut-être c'est ce qu'il dit 250 millions mais qui coûtera au bas mot 600 millions et on sait bien qu'à Paris on aura besoin au moins de 20 millions d'euros et non pas des 10 ou 11 millions qui sont actuellement prévus, en renforçant l'offre d'activité périscolaire.

Il y a un certain nombre de questions qui se posent. Je les repose après Madame de Fressenel, qui a fort bien présenté ce vœu, comment la Ville pourra mettre en place et financer un service périscolaire complémentaire, Madame Bessis il n'y a aucun budget, déjà il n'y a pas d'animateurs suffisants dans les écoles. Le service actuel n'est déjà pas assuré et on va vouloir mettre en place un service supplémentaire. Quid de l'allègement effectif des journées des élèves qui finalement continueront à être dans des locaux scolaires de 8h30 à 16h30, et on nous dit maintenant que c'est peut-être à 15h30 que les parents seront obligés de venir chercher leurs enfants, on va voir comment va s'organiser notre société et notre vie quotidienne à Paris.

On ne sait pas ce qu'il en est du contenu de ces trois quarts d'heure journalier et puis nous avons reçu une lettre fort intéressante avec Madame Fonlladosa, il y a quelques jours de Monsieur Julliard qui nous dit que les conservatoires de musique vont devoir revoir entièrement leur organisation, peut-être même qu'ils vont disparaître puisque les professeurs vont devoir être affectés dans les

écoles, tout cela bien sûr sans aucune concertation pour le moment avec les maires d'arrondissement, puisque je n'ai reçu d'informations que celles que j'ai pu lire dans la presse, voilà comment on traite les mairies d'arrondissement.

On ne dit rien sur le statut des professeurs de la Ville, la pérennité des associations sportives et des équipements sportifs qui sont surchargés, l'organisation matérielle des temps périscolaires.

Ce qu'il aurait fallu faire c'est une réforme en concertation, puisqu'il y a besoin d'une réforme mais certainement pas une réforme faite sans concertation avec un tel amateurisme, ce qui ne nous étonne pas d'ailleurs de ce gouvernement et de cette Ville de Paris.

Je vous remercie.

Explication de vote pour le groupe UDI par Madame Bruno.

Catherine Bruno : la précipitation et l'entêtement dont fait preuve le Maire de Paris dans la mise en œuvre d'une réforme imprécise aux contours impalpables relèvent d'un sens aigu de l'improvisation, d'un dernier tour de piste avant le salut final, bref d'un baroud d'honneur qui fait bien peu de cas du devenir du petit parisien et des finances de la collectivité.

Sur le principe, nous serons tous d'accord sur le fait que la semaine de 4 jours paraît être une aberration, un contresens biologique pour reprendre les propos de l'académie de médecine. C'est d'ailleurs le constat qu'avait dressé la commission mise en place par Luc Chatel, dont les conclusions ont été rendues publiques en 2011. Cette instance avait non seulement préconisé le retour à une semaine de 9 demi-journées mais également une refonte totale du calendrier des vacances scolaires là où l'actuel gouvernement fait l'autruche. Volonté autocratique et crainte de fâcher ne font pas bon ménage et cette réforme qui aurait dû s'alimenter d'une réflexion de fond a privilégié le positionnement dogmatique et la mobilisation de moyens peu conformes aux besoins des enfants.

Les quelques réunions montées à la hâte, dont la première s'est tenue le 24 janvier en présence de Madame Hidalgo ne saurait pallier l'absence absolue de concertation. Pas un mot sur le contenu du projet éducatif de territoire concocté dans le plus grand secret qui sera révélé au conseil de Paris du mois de Mars tel qu'annoncé par Madame Brossel

Rien n'est dit non plus sur les transferts de charges, sans réelle compensation et de l'aveu même du Maire de Paris, les 5 millions provisionnés par la collectivité parisienne auxquels s'ajoutent quelques 6,5 millions provenant de l'Etat ne

couvriront que les 4 derniers mois de règne de Monsieur Delanoë. C'est donc bien près du double que le nouvel exécutif devra trouver et ce de manière pérenne.

Quant au volet ressources humaines, c'est une inconnue, nous avons du mal à croire que les 6 prochaines semaines seront suffisantes à Madame Brossel pour résoudre ces problématiques essentielles et non exhaustives et c'est la raison pour laquelle le groupe UDI défend aujourd'hui ce vœu avec le groupe UMP.

Monsieur le Maire : Explication de vote de Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy : Merci Monsieur le Maire. Je voulais rappeler que Monsieur Dargent est à la base professeur de métier, que ce n'est pas un très bon exemple pour la communauté éducative, d'autant plus que vous nous parlez de concertation mais Madame Bessis concernant cette réforme annoncée en mai dernier, nous avons demandé la concertation dès juillet dernier par une question d'actualité au conseil de Paris, au Maire de Paris. Nous l'avons demandée chaque mois au conseil de Paris par des vœux pour que la ville de Paris se mette en ordre de marche et fasse une évaluation du coût de cette réforme.

Vous débutez cette concertation uniquement au cours du mois de février et votre attitude est d'autant plus condamnable, Madame Bessis, qu'elle est celle de la gauche parisienne. Que le Maire de Paris à grand renfort de communication nous fait la leçon sur la concertation qu'il met en place en disant je vais rencontrer les syndicats, les parents d'élèves etc... Alors même, qu'il n'est pas présent à ces réunions de concertation, vous admettez que c'est là une preuve d'un mépris évident.

La vérité est que le Maire de Paris n'a aucune idée de comment mettre en place cette réforme, la vérité c'est que jamais sous un gouvernement de droite les syndicats d'enseignants à Paris ne se sont mis en grève à plus de 85% dans les écoles parisiennes comme cela a été le cas le 22 janvier.

La vérité, Monsieur Dargent, c'est que votre réforme est mal ficelée parce qu'elle est précipitée, parce qu'elle n'a pas fait une évaluation du coût social et du coût financier, ni du coût humain pour les enfants et pour les parents parisiens.

La vérité c'est que vous avez deux spécialités que les rythmes scolaires vous permettront d'enseigner aux écoles parisiennes, c'est le pédalage dans la semoule parce que vous galérez à prouver que votre réforme est pertinente et la deuxième c'est la langue de bois parce que vraiment Monsieur Delanoë est bilingue en la matière, il pourra l'enseigner dans les 660 écoles parisiennes et aux plus de 100 milles élèves parisiens qui se demandent pourquoi ils sont les victimes

collatérales d'une réforme mal ficelée qui n'a pour but que de mettre en avant Madame Anne Hidalgo. C'est la raison pour laquelle, mes chers collègues, nous voterons pour ce vœu, parce qu'à un moment donné les leçons de morale cela suffit.

Monsieur le Maire : Je vais mettre ce vœu au vote. Est adopté.



17. XV 2013 012 : Vœu au Maire de Paris relatif à la signature d'un arrêté pour la fermeture des rues Maurice Maignen et Georges Leclanché présenté par Mesdames, Messieurs Philippe Goujon, Jean-François Lamour, Hélène Macé de Lépinay, Franck Lefevre, Marie Toubiana, Hubert Martinez, Pascale Bladier-Chassaigne, Catherine Bruno et les élus des groupes UMP et UDI.

Monsieur le Maire : Madame Pascale Bladier-Chassaigne présente ce vœu en une minute.

Pascale Bladier-Chassaigne : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais être très brève.

Depuis le début de la mandature, la Mairie du 15^{ème} a demandé à plusieurs reprises l'intégration des rues Maignen et Leclanché au square Dalpayrat, ceci afin de limiter les regroupements rue Maillol, et d'empêcher le passage nocturne des deux-roues motorisés qui causent des nuisances. En effet, malgré les nombreuses interventions de la police, de la mise en place de caméras de vidéo protection, de travaux de voirie et le renforcement de l'éclairage public pour sécuriser le site, la situation au square Dalpayrat demeure préoccupante.

En septembre 2011, le projet de fermeture des voies par des portails pendant la nuit a été présenté, mais les mesures juridiques permettant cette fermeture se sont fait longuement attendre. La bonne surprise vient d'arriver, Monsieur le Maire, mes chers collègues, certainement un pur hasard, lors d'une réunion organisée en Mairie du 15^{ème} le 31 janvier dernier. Lors de cette réunion, on nous a annoncé qu'un arrêté venait enfin d'être pris en ce sens. Merci.

Monsieur le Maire : Eh oui comme quoi les réunions sont parfois utiles. Madame Toubiana vous avez la parole.

Marie Toubiana : Comme l'a dit ma collègue Pascale Bladier-Chassaingne, une réunion, présidée par vous-même Monsieur le Maire avec les riverains, a eu lieu à la Mairie du 15^{ème} le 31 janvier et nous avons appris lors de cette réunion que le Maire de Paris avait signé un arrêté de fermeture de ces deux rues. Les portails seront installés dans un délai de 15 jours à un mois et les rues seront ouvertes aux mêmes heures d'ouverture que le square Dalpayrat. Le vœu étant satisfait je vous propose, Monsieur le Maire, de le retirer.

Monsieur le Maire : Donc pas de vote, le vœu est retiré.

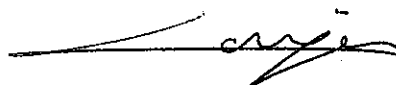
Quelques informations diverses :

Je voudrais préciser que siège à notre tribune Madame Ludivine Vanthournout qui remplace Charlotte Deliry, pendant quelques mois le temps de son congé de maternité, puisque Charlotte Deliry a accouché le 24 janvier dernier d'un petit Paul, nous lui transmettons toutes nos félicitations. Merci pour elle.

Nos prochaines réunions de Conseils d'arrondissement auront donc lieu les 18 mars, 15 avril, 3 juin et 1^{er} juillet.

La séance est levée.

Le Maire du XV^{ème} arrondissement



Philippe GOUJON
Député de Paris